

ANNEXE : SECURITE

DANS LES LABORATOIRES DE BIOTECHNOLOGIES

Des mesures de sécurité lors des travaux de laboratoires s'imposent en raison :

1- des risques biologiques

La nature des produits humains étudiés dans le cadre des apprentissages professionnels : sérum, sang, plasma, selles, expectorations... sont fournis par les centres hospitaliers et le centre de transfusion sanguine et peuvent être contaminants.

2- des risques chimiques :

La toxicité des réactifs utilisés : nombreux sont les poisons, les neurotoxiques et les agents mutagènes.

3- des risques physiques :

Risque d'électrocution : appareillages sous tension ;

Risque de projections : gaz comprimés, centrifugeuses.

Les gestes professionnels à acquérir pour la prévention des risques sont enseignés progressivement tout au long de la scolarité.

Toutefois certaines mesures fondamentales doivent être connues et respectées :

Prévention individuelle :

1- Le vêtement de travail obligatoire est la blouse blanche longue en coton avec manches longues. Il faudra donc en acheter une et l'apporter dès la première séance. Les chaussures doivent couvrir les orteils.

2- Afin de limiter les risques de contamination, la blouse devra être déposée dans les casiers individuels réservés à cet usage. En aucun cas, on ne la portera en dehors du Service.

Elle est autoclavée au lycée avant chaque congé, puis lavée par la famille lors des congés.

3- Lavage des mains.

A la fin de chaque séance de travaux pratiques, les élèves devront se laver soigneusement les mains avec du savon.

4- Interdiction formelle de pipeter avec la bouche :

il doit être utilisé une poire d'aspiration ou tout autre système convenable qui sera fourni par le service.

5- Protection des mains :

Il est exigé le port de gants chirurgicaux à usage unique pour toute manipulation de produits biologiques ou animaux. Le prélèvement effectué, retirer les gants et les jeter à la poubelle destinée à cet usage, avant de toucher les microscopes, les cahiers, les crayons, les poignées de porte et autre matériel collectif dont l'usage habituel ne demande pas de protections particulières.

Vaccins obligatoires :

Seuls sont exigés les rappels à jour suivants : Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite.
